

Ami de la Religion et de la Patrie.

Sur motion de M. Méthot, l'ordre pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada est déchargé, et le bill est renvoyé à un comité spécial composé de M. Méthot, M. Chabot, M. Cartier, et M. Laurin.

Sur motion de M. Chabot, le bill pour incorporer le barreau du Bas-Canada est renvoyé de nouveau à un comité spécial composé de M. Chabot, l'Hon. M. Badgley, M. Cartier, M. Polette, et M. Lemire.

L'Hon. M. De Sales La Terrière propose de résoudre, et la question étant proposée : « Que cette chambre prenant en considération les événements déplorables, arrivés dans cette cité de Montréal, mercredi, le 25 dernier, lorsqu'un attroupement considérable de personnes mal-intentionnées ont attaqué et incendié, vers les neuf heures du soir, l'édifice dans lequel cette chambre était alors réunie, par suite de quoi toutes ses archives, ainsi que sa bibliothèque, ont été entièrement détruites, et toutes les affaires importantes du pays violemment interrompues ; que cette chambre considérant en outre le caractère des émeutes, les incendies qui ont eu lieu depuis, ainsi que les assemblées tumultueuses qui se tiennent journallement dans plusieurs quartiers de cette ville, dans le but avoué de menacer et contrôler les actes de la législature, est pleinement convaincue que ses délibérations ne sont plus libres, et qu'il est de toute urgence qu'il soit mis fin à la présente session. »

Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, ordonné que la considération de la dite question soit remise à lundi prochain.

Le bill pour donner effet à un traité avec les États-Unis relativement à l'arrestation de certains prévenus, est considéré en comité, et l'ordre est donné de le grossoyer.

La chambre se forme en comité sur le bill des autorités municipales du Bas-Canada, et après avoir siégé quelque temps, M. l'orateur prend le fauteuil.

Un message est reçu du conseil législatif, adoptant les bills suivants, avec des amendements :

Bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec.

Bill pour autoriser la communauté religieuse des Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant en sus de ceux qu'elle possède maintenant, tant pour elle que pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, au nom desquels elle administre certains biens, et pour d'autres fins y mentionnées.

Et les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill pour incorporer la société St. Patrice de Québec.

Bill pour diviser le comté de Saguenay en deux divisions pour l'enregistrement des titres.

Bill pour diviser le comté de Rimouski en deux districts pour l'enregistrement des titres.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe et du lac Huron.

Bill pour incorporer la société d'horticulture de Montréal.

La chambre se forme de nouveau en comité sur le bill des autorités municipales du Haut-Canada, et après avoir siégé quelque temps, le comité se lève, rapporte progressivement et obtient la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

L'hon. M. Baldwin présente—État des comptes du pénitentiaire provincial pour l'année 1848.

Les autres ordres du jour sont remis à lundi prochain.

Et la chambre s'ajourne à lundi prochain.

ANNONCES NOUVELLES.

Exhibition d'une pièce d'horlogerie.—A. ROUSSEAU.

Changement de demeure.—P. GINGRAS.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUEBEC, 9 MAI, 1849.

Encore le Mercury.

« Quant au langage et aux lois de nos ministéralistes notre langue et nos lois, que l'on reproche si amèrement aux Bretons d'avoir l'intention et le désir criminel de voir abolir l'une, dans les documents et actes publics d'une colonie anglaise, et les autres, remplacées comme hors de date et de mode et depuis longtemps abrogées dans le pays qui nous les a données, nous ne voyons dans cela rien de tellement représentatif qui puisse justifier le reproche fait aux conservateurs.... Il est donc désirable que l'uniformité soit introduite graduellement dans notre code de lois ; si ces lois doivent un jour ou un autre être toutes anglaises, le plus tôt ce chan-

gement sera effectué le mieux sera pour toutes les classes.....

« Les actes du parlement doivent être dans les deux langues pour quelque temps encore. Mais qu'un membre du Conseil ou de l'Assemblée Législative ait besoin d'une traduction des procédures des deux chambres pour les comprendre c'est à peine crovable.... Le présent ministère qui est si populaire parmi les Canadiens-Français devrait profiter de cette occasion pour prouver à sa souveraine cette loyauté dont il se vante quelques fois, pour faire disparaître cette formalité inutile et dispenseuse, et en même temps saisir cette opportunité d'inculquer à ses constitutifs d'apprendre au plus vite la langue de leur souverain... » (Quebec Mercury du 1er Mai).

« Il est faux comme le prétend l'Ami de la Religion, que le Mercury n'a fait, et invariablement insulté et méprisé les Canadiens-Français où leurs institutions. »

(Quebec Mercury du 5 Mai).

Si la première citation du Mercury que nous venons de faire, n'était pas suffisante pour démontrer le sentiment qui, animé, ce journal à l'endroit des lois, du langage, et des institutions des Canadiens-Français, nous aurions cru pour répondre au démenti que nous donne le Mercury, devoir prendre la peine de compiler tous les articles éditoriaux de ce journal ; mais le temps nous manquant pour le présent, nous nous bornerons seulement à reproduire ce qu'écrivait en 1819 le rédacteur du Mercury au sujet de l'érection du diocèse de Québec en Archevêché :

Il y a dans ce pouvoir du Pape dans une colonie britannique, quelque chose qui n'est pas tout à fait agréable au goût anglais. Ce passage qui, par hasard est tombé sous nos yeux, se trouve dans l'Histoire du Canada de Christie, vol. 2, page 321. Au reste, si le Mercury y tient, nous entreprendrons pour l'obliger l'ennuyeuse et assommante corvée de lire les articles éditoriaux de ce journal ; mais le temps nous manquant pour le présent,

Il y a aussi les gens rassurés mais cependant peu rassurants, qui voient avec dédain tout le brouhaha que font les mécontents, prétendant que tout cela n'est que pour jeter de la poussière aux yeux, ou n'est que l'œuvre de quelques écrivains qui se plaignent à faire mille contes fantastiques. Ils s'appuient des bonnes nouvelles qu'on reçoit du Haut-Canada, où tout va aussi bien qu'on pourrait le désirer, d'où l'élément et la condition n'ont aucun appui moral ni physique à attendre, et sans lequel les mécontents de Montréal ne seront pas assez bons pour descendre dans la rue, où il se feront écraser du premier coup par la force armée.

Et vous, que pensez-vous, me direz-vous ? Moi j'ai toujours cru aux proverbes, qui sont la sagesse des nations, et je pense qu'il y en a fort applicable dans les circonstances actuelles, c'est celui qui dit : « La Prudence est la mère de la sûreté, » et qu'il vaudrait mieux courir le risque de prendre un peu trop de précautions, que de n'en pas prendre assez. La force régulière, c'est-à-dire, la troupe fait merveille sur un champ de bataille régulier, ou contre des barricades, mais elle ne peut rien, ou à peu près contre l'élément qui n'a en vue que le pillage ou la destruction : ayant que la troupe soit rendue sur le lieu de l'attaque, le mal est fait, consommé ; l'élément s'échappe à la course et va recommencer ailleurs.

Je pense bien que les moyens à la disposition du gouvernement suffisent pour faire face à la guerre civile, mais non pas à l'élément dont nous sommes menacés ici. Il faudrait à mon avis lui opposer une force aussi agile, aussi rapide, aussi ubiquiste qu'elle. Un corps de cavalerie légère, voilà ce qu'il faut, et cela sous la conduite immédiate d'un magistrat qui n'aurait d'ordre à attendre de personne, de démarrages préliminaires à faire auprès de qui que ce soit. Ajoutez-y pour la nuit, pendant tout le temps de la crise, un poste de gardes civiques à pied dans les principaux quartiers, et je pense que la ville serait à l'abri des coups de main de l'élément. Quant à la guerre civile, c'est l'affaire des troupes régulières. Elles trouveraient aussi leur place dans le cas de résistance prolongée aux forces civiles, sur quelque point. Avec ce plan, vous tenez l'élément en échec ; vous l'étoffez si elle se montre et vous la tuez sûrement ; ou plutôt elle meurt de sa belle mort. L'élément est un être éphémère ; vie suzeraine, par cela même dévorante et courte. Résistez-lui pendant quelques jours, et elle meurt. Au contraire laissez-nu le champ libre, elle meurt de même, mais c'est pour se transformer en guerre civile. »

Correspondance de Montréal.

Montreal 7 mai.

« Notre cité est dans la tranquillité matérielle, mais jamais les esprits n'y ont été plus troubles. Les rapports, les propos les plus menaçants et les plus sinistres sont dans toutes les bouches. On parle de l'introduction de grandes quantités d'armes ; des relations, à ce qu'on assure, sont établies entre les mécontents et les aventuriers des États-Unis. Nos tories lèvent les épées de pitié lorsqu'on leur dit que la masse du Haut-Canada n'est pas avec eux. Les journaux tories publient, proclament hardiment et impunément les rapports et les sentiments les plus séditeux, se faisant aussi les échos de la rue. Une correspondance des plus active se poursuit par la voix même du département de la Poste de Sa Majesté avec toutes les parties du pays où règne de la sympathie pour le parti révolutionnaire. Un maître de Poste d'une de nos paroisses au sud du fleuve, rapportait avec alarme l'autre jour, que par la même voie il était arrivé de Montréal 80 et quelques lettres à l'adresse des tories de sa paroisse, une pour chacun d'eux, et que depuis ce temps ces gens ont l'air de comploter ensemble. Dans les rues de Montréal on semble remarquer des signes d'intelligence, on croit entendre des mots de reconnaissance entre ceux d'une certaine coterie. On dit qu'un de ceux qui ont été arrêtés dernièrement et relâchés sous caution, est parti pour aller faire de l'agitation sympathique aux États-Unis. Tout cela, et nombre d'autres traits de notre chronique journalière, joints à l'inaction apparente du gouvernement jusqu'à ce jour, n'est plus qu'il n'en faut pour jeter toute une population dans le découragement et la terreur. Dans d'autres circonstances, la sécurité que montre l'Exécutif inspirerait

de la confiance, mais on a encore tout frais dans la mémoire qu'après que l'autorité militaire eut garantie la paix de la ville, le

Représentant de sa Majesté fut, en face des troupes, environné d'une escorte de dragons dont une douzaine aurait suffi pour épargner la canaille, exposé aux traitements les plus ignobles, sans qu'aucune arme ne soit levée, même communiante, pour protéger et faire respecter la personne de son Excellence, le Gouverneur Général. »

Les spectateurs les plus froids des événements disent que l'on s'exagère les dangers ; que les mécontents, en eussent-ils la volonté, n'ont pas les moyens de réaliser le quart de leurs menaces, et que tout au plus pourront-ils, avec la force publique sur et sur les lieux, faire quelques tentatives d'émeute qui seront facilement réprimées. Mais ils avouent cependant qu'il faudrait faire quelque chose sous forme d'acte de vigueur, pour rassurer l'esprit public, en montrant que nos gouvernements ont, non seulement la volonté ce qu'ils ne leur résistent pas, mais de plus la puissance nécessaire pour nous protéger. Fondé ou non, l'alarme publique est un fait notoire et patent, et cette alarme il faudrait qu'elle fut appasée au plus haut. Car ne pouvons-nous pas cette alarme n'échapper pas aux mécontents ; ils la voient, ils cherchent à l'accroître ainsi que le découragement qui en est la suite ; qui sait si cette dénormalisation de toute une population sans défense, sans moyens de protection, n'encouragera pas ses adversaires à tenter des choses auxquelles ils n'auraient jamais pensé autrement.

Voilà ce qu'il faut faire aux plus froids, aux moins impatients, aux plus raisonnables peut-être. Je ne vous parle pas de la classe la plus impatiente, la plus impressionnable : ceux-ci, ne voient que faiblesse, impuissance ou incapacité dans le ministère, et ils voudraient qu'on eût déjà armé toute la milice du pays, au risque de n'avoir à combattre que des moulin à vent, et d'avoir à faire tomber la toile au milieu de la risée publique.

Il y a aussi les gens rassurés mais cependant peu rassurants, qui voient avec dédain tout le brouhaha que font les mécontents, prétendant que tout cela n'est que pour jeter de la poussière aux yeux, ou n'est que l'œuvre de quelques écrivains qui se plaignent à faire mille contes fantastiques. Ils s'appuient des bonnes nouvelles qu'on reçoit du Haut-Canada, où tout va aussi bien qu'on pourrait le désirer, d'où l'élément et la condition n'ont aucun appui moral ni physique à attendre, et sans lequel les mécontents de Montréal ne seront pas assez bons pour descendre dans la rue, où il se feront écraser du premier coup par la force armée.

Et vous, que pensez-vous, me direz-vous ? Moi j'ai toujours cru aux proverbes, qui sont la sagesse des nations, et je pense qu'il y en a fort applicable dans les circonstances actuelles, c'est celui qui dit :

« La Prudence est la mère de la sûreté, » et qu'il vaudrait mieux courir le risque de prendre un peu trop de précautions, que de n'en pas prendre assez. La force régulière, c'est-à-dire, la troupe fait merveille sur un champ de bataille régulier, ou contre des barricades, mais elle ne peut rien, ou à peu près contre l'élément qui n'a en vue que le pillage ou la destruction : ayant que la troupe soit rendue sur le lieu de l'attaque, le mal est fait, consommé ; l'élément s'échappe à la course et va recommencer ailleurs.

Je pense bien que les moyens à la disposition du gouvernement suffisent pour faire face à la guerre civile, mais non pas à l'élément dont nous sommes menacés ici. Il faudrait à mon avis lui opposer une force aussi agile, aussi rapide, aussi ubiquiste qu'elle. Un corps de cavalerie légère, voilà ce qu'il faut, et cela sous la conduite immédiate d'un magistrat qui n'aurait d'ordre à attendre de personne, de démarches préliminaires à faire auprès de qui que ce soit. Ajoutez-y pour la nuit, pendant tout le temps de la crise, un poste de gardes civiques à pied dans les principaux quartiers, et je pense que la ville serait à l'abri des coups de main de l'élément. Quant à la guerre civile, c'est l'affaire des troupes régulières. Elles trouveraient aussi leur place dans le cas de résistance prolongée aux forces civiles, sur quelque point. Avec ce plan, vous tenez l'élément en échec ; vous l'étoffez si elle se montre et vous la tuez sûrement ; ou plutôt elle meurt de sa belle mort.

L'élément est un être éphémère ; vie suzeraine, par cela même dévorante et courte. Résistez-lui pendant quelques jours, et elle meurt. Au contraire laissez-nu le champ libre, elle meurt de même, mais c'est pour se transformer en guerre civile. »

La ligne à Québec.

Il vient de se former en cette ville une association qui a nom « Branche de Québec de la Ligue Britannique Américaine. » Cet établissement répudie toute connection avec les partis politiques et par conséquent avec les Tories qui ont formé la ligue Britannique Américaine. Maintenant si nos lignes Québécoises n'ont aucune similitude, aucune charge pour nous, et prêts à partir, déposent maintenant leur cargaison où ils l'ont prise, par suite des troubles du Canada. »

C'est une faible image, propre à perpétuer le souvenir d'une grande infamie. (Pilot.)

Un collaborateur estimable, associé d'une maison de commerce de cette ville, vient de nous fournir l'information suivante :

« Nous avons reçu deux notes télégraphiques, l'une de Cleveland, l'autre de Brockville ou de Montréal, nous informant que des vaisseaux, chargés pour nous, et prêts à partir, déposent maintenant leur cargaison où ils l'ont prise, par suite des troubles du Canada. »

C'est un juste commentaire des procès des 10 derniers jours. (Idem.)

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION, DU DISTRICT DE QUEBEC.

Election des Officiers.

J. DUVAL Ecr. Président.
Messire Baillargeon, } Vice-Président.
A. Parent, Ecr. Secrétaire.
Jos. Petelere, Ecr. Trésorier,
C. Delagrange, Ecr. Secrétaire,
F. Eventuelle, Ecr. Ass. do

COMITÉ DE RÉGIE.

Messires C. F. Cazeau,

“ L. Casenault,

Belle-Isle,

L'hble. R. E. Caron,

“ L. Massue,

MM. Ab. Hamel,

L. G. Bailliange,

Ed. Dugal,

T. Vézina,

P. Gauvreau,

J. Z. Nault,

A. B. Sirois,

J. Chabot,

J. Légaré,

J. U. Tessier,

V. Téteu,

D. Dussault,

J. Maguire,

J. Crémazie,

J. P. O. Chauveau,

(Pour copie conforme.)

C. DELAGRAVE,

Secrétaire.

RÉSOLUTIONS.

Adoptées par l'Assemblée de St. Thomas.

A une assemblée publique des citoyens de la Paroisse de St. Thomas, et du village de Montagnay, tenue à la porte du Presbytère, de St. Thomas, dimanche après le service divin, les résolutions suivantes furent agréées et adoptées à l'unanimité :

Résolu.—1o. Sur motion de Joseph Marquette, Ecr. M. D. secondé par le Capitaine Frs. Fournier :

Que les citoyens de cette paroisse ont